

Les maisons européennes de commerce de Côte d'Ivoire à l'épreuve de la crise économique (1930-1936)

Jean-Baptiste SEKA,
Maître-Assistant (CAMES)
Université Jean Lorougnon Guédé,
Daloa, Côte d'Ivoire
jean.seka @ymail.com

Résumé

Entre 1930 et 1936, la colonie de Côte d'Ivoire subit une crise commerciale qui met à rude épreuve les maisons de commerce. Cet article examine les effets de cette crise et les réactions des maisons de commerce à cette dépression économique. Les sources d'archives et les articles scientifiques examinés et recoupés permettent d'apprécier l'ampleur de la crise et les réactions subséquentes des maisons de traite. Baisse des prix, mévente et réduction drastique des profits, faillites sont les épreuves que doivent surmonter les compagnies commerciales. Celles qui résistent et parviennent à maintenir leur activité le font au prix d'une nouvelle forme de gestion qui passe par la répercussion des prix sur les producteurs, la réduction des frais généraux et le refinancement.

Mots-clés : Crise – Maison de commerce – Déficits financiers – Faillites – Refinancement.

The european trading companies of Ivory Coast facing the 1930-1936 economic crisis

Abstract

Between 1930 and 1936, the Ivory Coast colony suffered a commercial crisis which severely tested trading houses. This article examines the effects and reactions of trading houses to this economic depression. Archival sources and reviewed and cross-checked scientific articles provide insight into the magnitude of the crisis and the subsequent reactions of the trading houses. Lower prices, poor sales and drastic reduction in profits, bankruptcies are the tests that commercial companies must overcome. Those who resist and manage to maintain their activity do so at the cost of a new form of management which involves passing on prices to producers, reducing overheads and refinancing.

Keywords: Crisis - Trading house - Financial deficits – Bankruptcies.



Introduction

L'Afrique occidentale et centrale sous tutelle française était dominée par les compagnies de commerce qui exerçaient, dans un contexte impérialiste, un monopole de droit devenu un monopole de fait, au bénéfice de l'oligarchie financière (J. Suret-Canale, 1964, p. 204). Elles furent affectées par la crise économique de 1929 qui démarra en Afrique subsaharienne, par une crise commerciale (H. D'Almeida-Topor, 1976, p. 538). Pour ces maisons de commerce, principales animatrices de l'économie de traite, cette crise mettait un terme provisoire à la période des surprofits de l'après-guerre (R. Bobin, 1976, p. 550). En Côte d'Ivoire, jusqu'alors, les entreprises commerciales bénéficiaient d'une conjoncture économique favorable. En effet, avec «la pacification» et l'ouverture de nouvelles régions au commerce de traite, elles connaissaient un véritable essor. Cette embellie économique était d'autant plus remarquable que de nouveaux produits, généralement de plantation, contribuaient à élargir leur éventail de produits exportables¹. Par ailleurs, l'élimination progressive des traitants africains contribua également, dans une large mesure, à conforter leur position économique (J. B. Seka, 2016, p. 199-213). Leurs liens, de plus en plus étroits avec les armateurs et le monde de la finance, faisaient naître des entreprises commerciales monopolistes.

Mais cette stabilité de façade des maisons européennes de commerce dont l'épine dorsale était le surprofit et la protection de l'administration coloniale française, fut très vite entamée par la crise des années 1930-1936. Elles furent prises de cours par l'importance de la baisse des prix des principaux produits d'exportation et la crise du marché mondial. En Côte d'Ivoire,

1. En 1908, le gouverneur de la Côte d'Ivoire Louis Gabriel Angoulvant opte officiellement pour l'économie de plantation. Après plusieurs décennies, les cultures du café et surtout de cacao s'imposent à côté du caoutchouc, du bois et des oléagineux dans le commerce extérieur de la colonie.

le rôle de l'administration coloniale pour garantir leur profit (P. Braibant, 1976) et surtout les actions du gouverneur Dieudonné Reste (S. A Gbodje, 2007 ; M. Keita, 2019) ; les réactions concertées des compagnies de traite à travers la Chambre de commerce (T.R Bekoin, 2018) sont connues. En revanche, les mesures typiques prises par les compagnies commerciales européennes, en tant qu'organisations privées, pour faire face à la crise sont peu élucidées. De ce fait, une question fondamentale s'impose pour élucider ces aspects de la réaction des maisons européennes de commerce face à la crise économique de 1930-1936.

Quels sont les impacts de la récession économique sur les maisons de commerce et comment réagissent-elles pour survivre à la crise ? Cet article met l'accent sur quelques aspects de la résorption de la crise, par les efforts non mutualisés des maisons de commerce (dans le cadre d'un regroupement formel). Il vise notamment à présenter les défis et les moyens mis en œuvre par les maisons de commerce pour surmonter la crise de 1930 - 1936. C'est à la fin de l'année 1930² que la colonie de Côte d'Ivoire ressentait les effets de la crise commerciale. L'année 1936 fut celle de la reprise économique. En 1936 en effet, lorsque la Côte d'Ivoire rejoignit le giron tarifaire fédéral, l'économie était florissante, la production de toutes les denrées coloniales en hausse constante et les recettes douanières, signes de la vitalité économique, étaient en progression continue³. Entre ces deux

2. Le rapport sur la situation économique de la Côte d'Ivoire en 1930 note ceci : « l'année commerciale 1930 n'a été influencée que tout à la fin par la crise commerciale mondiale. Aussi, non seulement le commerce a-t-il presque atteint en valeur le chiffre de l'année précédente, soit le demi-milliard, mais il l'a dépassé en poids. Les moments durs sont arrivés. Débutant fin 1930, la crise de l'économie coloniale secoue actuellement la Côte d'Ivoire, comme les autres pays. L'effondrement des cours des produits a désorienté les producteurs qui s'étaient habitués aux prix élevés antérieurs, mais qui admettent moins facilement la baisse. Voir Archives Nationales du Sénégal (ANS), 2G30/1, colonie de Côte d'Ivoire, affaire économique, rapport annuel année 1930.

3. En 1936 les recettes douanières s'élèvent à 41 846 673 francs or, en valeur, les importations s'élèvent à 157 166 000 francs français et les exportations à 18 2347 000 de francs français, voir Alain. A. Vitaux, A. Douleuroux, *Histoire des douanes ivoiriennes, premier centenaire 1889-1989*, Abidjan, IPNETP, 1989, p. 179 et Annexe 10.

années, les maisons de commerce devaient faire face à la crise économique qui les touchait diversement.

L'examen de la littérature existante confrontée aux sources d'archives coloniales permet d'examiner les défis et les solutions adoptées par les maisons de commerce pour surmonter la crise de 1930–1936. À cet effet, la réflexion est orientée d'une part vers les impacts de la crise sur les maisons européennes de commerce et, d'autre part sur les stratégies d'adaptation et de résilience de ces compagnies commerciales.

1. Les impacts de la crise économique sur les maisons européennes de commerce

Les impacts de la crise économique se traduisaient par les difficultés d'accès aux crédits de campagne, la baisse des prix et la faillite des maisons de commerce.

1.1. Les difficultés d'accès aux crédits de campagne

Le déclenchement de la crise économique conduisait, dès 1931, les sociétés commerciales européennes à des difficultés financières et l'embaras entrava leur négoce. Ces difficultés découlaient de leurs relations avec les institutions bancaires dans le cadre de l'organisation du commerce de traite. Les établissements bancaires jouaient, en effet, un grand rôle dans ce commerce en Côte d'Ivoire⁴. En outre, les banques faisaient de l'intermédiation et accordaient des crédits aux maisons de commerce. Dès l'ouverture des campagnes de traite, avant l'achat, et pour se procurer les fonds nécessaires, les commerçants tiraient

4. Ce sont elles avec la BAO qui fournissent la monnaie surtout les petites coupures ou la monnaie métallique qui servent aux transactions commerciales. Les grosses coupures jugées «inadaptées aux opérations de traite» étant souvent rejetées par les populations. Dans le cadre de la fourniture d'espèces, la BAO met à la disposition des compagnies commerciales des pièces de 5 francs d'une valeur de 30 000 francs en décembre 1907. Voir Archives nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), 1QQ41 (1), Rapport du censeur administratif de la Banque de l'Afrique Occidentale Française, succursale de Grand-Bassam, mois de décembre 1907.

sur leurs correspondants d'Europe. Les banques appréciaient alors la solvabilité des tirés et finançaient les opérations de traite⁵. Les moyennes maisons de commerce de la place se faisaient faire, par des correspondants d'Europe, des ouvertures de crédits et les banques, en particulier, la Banque de l'Afrique Occidentale (BAO) leur procurait des fonds dans la limite des sommes qui leur étaient notifiées, à ce titre par leur siège social. Ces capitaux, qui servaient pour la plus grande partie, à l'achat de produits étaient remboursés au moment des expéditions par le dépôt des traites sur les commissionnaires des ports de destination⁶.

À ce titre, les banques devinrent indispensables. Leur utilité procédait par ailleurs des techniques commerciales. En outre, avec la pratique du « système de trust » lors des opérations de traite, c'était à crédit que certaines maisons de commerce finançaient ou cédaient des marchandises aux intermédiaires africains peuples côtiers, ou, plus tard, aux agents de traite chargés de prospecter la brousse. La nature des opérations exigeait des immobilisations prolongées de capitaux (en marchandises). De ce fait, les maisons de commerce ne pouvaient étendre sérieusement leurs opérations que par le recours aux banques pour leurs financements (J. Suret Canale, 1964, p. 14).

Dans une telle logique, la plupart des maisons de commerce avaient en commun d'être liées aux milieux bancaires internationaux. La Banque de l'Afrique Occidentale (BAO), banque monopoliste, dans les colonies françaises de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale devint la banque des grandes maisons de commerce françaises. Elle fut contrôlée par quelques oligopoles qui orientaient ses opérations, pour 80 % vers le financement des importations et exportations (L. Zinsou-Derlin, 1976, p. 507). C'était de ces relations particulières et de cette concentration financière que certaines maisons de commerce françaises

5. ANCI, 1QQ41, Rapport sur la situation de la Banque de l'Afrique Occidentale Française, succursale de Grand-Bassam, vérification du 28 mai 1907.

6. ANCI, 1QQ41 (1), Rapport du censeur administratif sur la situation de la Banque de l'Afrique Occidentale Française, succursale de Grand-Bassam, vérification du 10 août 1909.

profitaient dans la colonie de Côte d'Ivoire pour développer leurs activités.

Le cas de la Société commerciale et industrielle de l'Ouest africain (CICA) était très illustratif. Pour financer ses achats de produits et de marchandises, cette compagnie commerciale, relativement modeste, possédait des lignes de crédit dans près de dix banques différentes : la Société marseillaise de crédit ; la Société générale ; le Crédit lyonnais ; la Banque de France ; la Manchester & Liverpool District Banking Corp ; la Bank of British West Africa ; la Banque de l'Afrique occidentale ; la Dresdner Bank et Monneron & Guye (X. Daumalin, 2001, p. 193).

Les établissements bancaires devenaient ainsi le centre du règlement des opérations internationales du commerce colonial en Côte d'Ivoire. Or, au deuxième trimestre 1930, l'Afrique Occidentale Française (AOF) connaissait une crise bancaire. Dès juillet 1930, la Banque Française d'Afrique (BFA) ferma ses guichets et cessa ses paiements. Trois mois plus tard, ce fut au tour de la Banque Commerciale Africaine de subir le même sort. Au 9 août 1931, on assista à la seconde suspension des activités de la BFA⁷. Des rumeurs commençaient même à circuler sur une éventuelle défaillance de la principale banque de l'AOF, (la BOA). Le système de crédit, poutre maîtresse et fragile de l'économie ouest-africaine, fut touché : les embarras financiers de la BFA devinrent, la cause, ou du moins le signal d'un brusque revirement dans la politique des banques qui jusque-là prêtaient largement. À la veille du démarrage de la traite, on assista alors à une restriction des crédits bancaires portant principalement sous la forme d'avances, connues sous le nom de crédits de campagne. Ce resserrement brutal entraîna un mouvement de panique. (X. Daumalin, 2008, p. 290).

Cette frayeur fut relevée par le lieutenant-gouverneur de la colonie Dieudonné François Reste qui reprocha au journal *le courrier de*

7. ANCI, 1QQ 239, Le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire à monsieur le gouverneur général de l'Afrique occidentale A.S des renseignements demandés sur la circulaire no 488 AE du 21 novembre 1930 sur la BFA, Bingerville, le 31 octobre 1931.

l'Ouest africain d'être un des vecteurs de cette panique en évoquant les difficultés de la BFA. En effet, suite aux informations véhiculées par ce journal, diffusé en centaine d'exemplaires dans la colonie, «un certain affolement» s'était produit dans le public. De nombreux déposants se précipitèrent aux guichets de la banque pour retirer leur dépôt. En outre, le montant des sommes déposées à la BFA à vue ou en compte courant s'élevait à 3 000 000 francs et le nombre d'épargnants était de 141 dont 40 Africains⁸. Ce retrait massif de fonds eut pour résultat d'enlever en quelques jours, à la banque toute son encaisse disponible. La BFA fut alors obligée de fermer ses guichets, faute de numéraire⁹. La défaillance du système bancaire colonial fut ainsi révélée au grand jour.

Aussi, cette défaillance du système bancaire et la méfiance à l'égard des banquiers influençaient ainsi négativement les opérations commerciales. Les négociants furent pris de court, la panique devint générale. Sans ces crédits de campagne, seules les maisons de commerce disposant de réserves financières suffisantes pouvaient continuer à acheter des marchandises ou des produits. Les autres maisons étaient brusquement obligées de réduire leurs activités de façon drastique et de fermer nombre de factoreries. Parallèlement aux déficits de financement, la baisse des prix porta un coup à «la politique» de surprofits des maisons de commerce.

1.2. La baisse des prix des produits agricoles d'exportation

La crise économique qui entamait le profit des maisons de commerce se développait surtout dans un contexte d'importante baisse des prix des produits tropicaux. Cette baisse était plus importante que celle des prix mondiaux. Notons avec R. Robin (1976, p. 550) que l'indice général des prix mondiaux, base 100

8. ANCI, 1QQ 239, Radiogramme no 169 G du lieutenant-gouverneur de Côte d'Ivoire au gouverneur-général de l'Afrique occidentale française à Dakar, Bingerville le 9 août 1931.

9. ANCI, 1QQ 239, Le lieutenant-gouverneur par intérim de la Côte d'Ivoire à tous cercles, Bingerville, le 21 novembre 1931.

en 1928, oscillait entre 50 et 37 de 1931 à 1936, soit une baisse légèrement supérieure à 50 %, des prix-or des six produits d'exportation de l'AOF. Ces principaux produits d'exportation marquaient une chute beaucoup plus profonde de 70, 80 et même 90 % en 1934, année où la dépression était à son maximum. S'inscrivant dans le cadre de la baisse générale des produits primaires de l'AOF, la chute des cours des matières premières était très prononcée en Côte d'Ivoire. L'huile de palme et les amandes de palmistes connaissaient une chute de 80 %, entre 1929 et 1931 (A. Vitaux et A. Doulouroux, 1989, p. 175). Le tableau ci-dessous montre l'importance de la chute des cours sur quelques principaux produits d'importation en Côte d'Ivoire, en 1931.

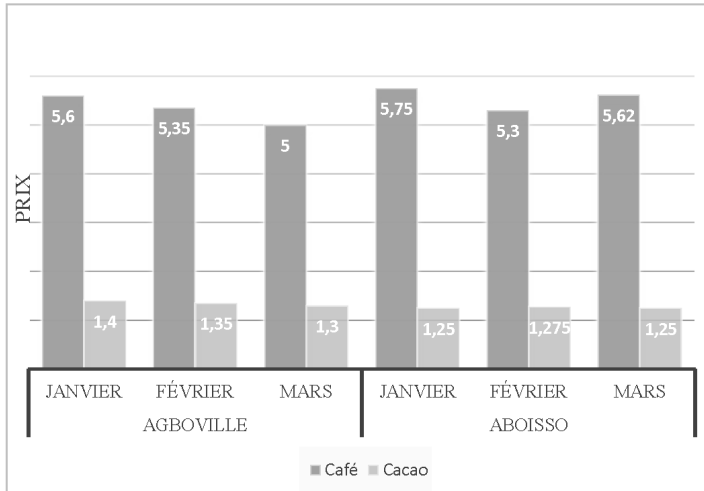
	Cours au 11/1/1931	Cours au 15/10/1931
Huile de palme	2,28	0,56
Palmistes	1,33	0,45
Karité	2,76	1,35
Cacao	3,30	1,41
Café	7,00	4,50
Noix de cola	6,00	1,50

Source : A. Vitaux et A. Doulouroux, *op. cit.*, p. 176.

Tabl. 1. Chute des cours des produits en 1931

À défaut de séries statistiques complètes pour apprécier l'évolution mensuelle des prix, on peut néanmoins relever le caractère accéléré de la baisse des cours des matières premières agricoles. La chute fut brutale. En l'espace de 10 mois, du 11 janvier 1931 au 15 octobre septembre 1931, les corps gras enregistraient les taux de baisse les plus élevés, avec respectivement une baisse de 172 % et 88 % pour l'huile de palme et pour les palmistes. En juin 1931, le cacao valait à Grand-Bassam 1 190 F/t; or, dans les six mois suivants, le cours du Havre régressait de 1 000 F. Il était dans ces conditions difficiles de voir les maisons de commerce répercuter la baisse des prix sur les producteurs

africains et d'abaisser de 1 000 F ou même de 500 F le prix d'achat au producteur. Les compagnies de traite étaient donc condamnées à réduire leur marge bénéficiaire. (P. Braibant, 1976, p. 563). Au niveau local, les principaux marchés des matières premières d'Aboisso et d'Agboville subissaient durement la baisse des prix comme nous le présente la figure 1 ci - dessous.



Source : ANS, 2G33/29, Côte d'Ivoire, notice économique 1er trimestre 1933, Bingerville le 20 juin 1933

Fig. 1. Évolution des prix du café et du cacao sur les marchés d'Agboville et d'Aboisso au premier trimestre 1933 (en francs courants)

En 1932, les prix bord champ variaient entre 50 centimes et 90 centimes. Au cours du premier trimestre 1933, les cours du cacao oscillent entre 1 franc 3 centimes et 1 franc 4 centimes tandis que sur le marché d'Aboisso, il tournait autour 1 franc 25 centimes. Au dernier trimestre 1933, ils variaient entre 1 franc et 1 franc 10 centimes aux ports d'embarquement. Dans la même période, au Havre, les cours fluctuaient entre 1,70 et 1,50 franc¹⁰. Mais qu'est-ce qui pouvait bien expliquer cette dégringolade des prix au niveau local? L'explication se révélait autant par la crise

10. Côte d'Ivoire, Budget de l'exercice 1934, Rapport présenté en conseil de gouvernement par M. Reste, gouverneur de la colonie, 9 décembre 1933, p. 18.

que par la politique commerciale de la France. Jusqu'en 1928, la métropole avait orienté sa politique des échanges avec l'AOF par des mesures spécifiquement douanières (surtaxe des produits étrangers, quotas de marchandises admises en détaxe ou à un régime préférentiel, tarif minimum...). Mais la crise mondiale de 1929 créa une situation nouvelle pour les producteurs de matières premières dont les cours s'effondraient. Cette situation porta un grave préjudice aux productions coloniales dont les prix étaient strictement élevés grâce à la protection douanière dont ils bénéficiaient en métropole (A. Vitaux ; A. Douleuroux, 1989, p. 175). La crise nourrissait alors la baisse des prix et inversement. Les producteurs ne réussissaient plus à écouler leurs denrées, les recettes d'exportation devenaient insuffisantes pour acheter en métropole des biens de consommation et d'équipement nécessaire à la mise en valeur du pays. Les maisons de commerce peinaient à écouler leurs marchandises. La situation se traduisait alors par la baisse des chiffres d'affaires et des déficits financiers des maisons de commerce.

1.3. La baisse des chiffres d'affaires et les déficits financiers des maisons de commerce

La crise économique mettait un terme temporaire à la période de surprofits de l'après-guerre. Les difficultés d'accès aux crédits de campagne et au financement de la traite, la baisse des prix et la forte imposition des produits agricoles d'exportation entraînaient une baisse des chiffres d'affaires qui devint un fait général vécu par les maisons de commerce installées en Côte d'Ivoire. Malgré la répercussion de la baisse des prix sur les producteurs, les maisons de commerce étaient affectées par la baisse du pouvoir d'achat des populations et la diminution des chiffres d'affaires. X. Daumalin (2008, p. 291) nous permet d'apprécier les pertes subies par certaines maisons de commerce. En 1931 par exemple, l'United Africa Company annonçait une perte de 1,2 million de livres (soit 140 millions de francs environ), tandis que la SCOA affichait un déficit de 9,7 millions. Entre 1930 et 1931, le chiffre

d'affaires de la CICA chutait de 50 % et la société accusait une perte de 5,6 millions de francs. L'année suivante, le déficit était encore de 5 millions. Après avoir un instant envisagé la liquidation de la société, les administrateurs décidaient finalement d'envoyer l'un des leurs en Afrique pour fermer les factoreries les moins rentables. En 1932, c'était au tour de Maurel frères et de Louis Vézia & Cie de subir des pertes.

La situation était aussi catastrophique pour les petites maisons de commerce. Leurs chiffres d'affaires s'étaient largement entamés. Par exemple, dans le cercle de Man, en 1933, aucun commerçant n'obtint un chiffre d'affaires supérieur à 25 000 francs. Seul à Man, où l'on comptait le plus d'inscrits à la Chambre de commerce (14 commerçants), trois déclaraient entre 20 000 et 25 000 francs. En 1934, seul Sao Zacharia, avait atteint un chiffre d'affaires de 40 000 frs, les autres – dont la factorerie secondaire de la Compagnie Soucail – se situaient à moins de 20 000 francs. (P. Kipré, 1976, p. 132). La combinaison de cette baisse des chiffres d'affaires, des profits et des déficits entraînait la faillite de plusieurs entreprises commerciales.

1.4. Les faillites des maisons de commerce et le développement des monopoles

Une des premières grandes maisons de commerce à subir la faillite fut la Nouvelle compagnie française de Kong (NCFK). Au lendemain de la Première Guerre mondiale, cette compagnie figurait parmi les plus importantes de la colonie. Son chiffre d'affaires passa de 13 millions en 1926 à 50 millions en 1929. Mais en 1931 déjà, la NCFK déposa son bilan tandis que la société Assemat & Guiraud était mise en liquidation en 1932 (X. Daumalin, 2008, p. 291). Comme toutes les firmes commerciales de l'époque, la compagnie était frappée par la crise économique de deux façons : d'une part, par la baisse des prix des matières premières qui lui rognait ses bénéfices à l'exportation, d'autre part, par la baisse des achats de marchandises par les paysans africains, dont les ressources étaient réduites par la

baisse du prix de leurs produits (R. Robin, 1976, p. 550). En 1931, après la faillite de plusieurs compagnies de traite, les principales maisons de commerce de la colonie se présentaient comme suit :

Raison sociale	Monogramme	Siège social
Africaine Françaises.	-	42 rue Godot-de-Moroy, Paris
Compagnie Commerciale de la Côte d'Afrique	C.C.C.A	8, Cours de Gourgues, Bordeaux
Compagnie Française de l'Afrique Occidentale	C.F.A.O	32, Cours Pierre-Pugat, Marseille
Compagnie Française de la Côte d'Ivoire	C.F.C.I	48, RUE DE Paradis, Paris
Nouvelle Compagnie Française de Kong	N. C.F.K	6, rue de Marignan, Paris
Compagnie Générale de l'Afrique Française	C.G.A.F	4, rue Esprit-des lois, Bordeaux
Comptoirs Réunis Ouest Africains	C.R.O.A	10, bd Bonne-Nouvelle Paris
Union Coloniale Afrique Occidentale	U.C.A.O	16, rue Maleret, Bordeaux
Société Commerciale et Industrielle de l'Ouest Africain	C.I.C.A	3, rue de la Roque, Marseille
W. D. Woodin and Co. Ltd	S.C.O.A	West Africa House Kings-Way
Société Commerciale de l'Ouest Africain	C.S	69, rue de Miromesnil, Paris
Comptoir Sénégalais	-	30, bd Pinet, Paris
Perinaud Charles	-	Grand Bassam (Laprad, Dakar)
De Tessières	S.C.A	Abidjan
Société Commerciale Africaine Import & Export	C.C.C.I	Grand Bassam
Compagnie Coloniale Côte d'Ivoire	-	Bouaké
Cie Agricole Commerciale et industrielle de Badikaha	S.A.C.O	Badikaha (Côte d'Ivoire)
Société pour l'Afrique Centrale et Occidentale.		Bobo-Dioulasso

Source : ANCI, 1QQ33, Chambre de commerce, nomenclature des maisons de commerce et d'industrie, 1931.

Tabl. 2. Principales maisons de traite épargnées de la faillite économique en 1931

Une principale remarque transparait à l'examen de ce tableau. C'est le caractère transcontinental de ces principales maisons. Ainsi, à part quelques-unes comme De Tessières à Abidjan ou la Compagnie Coloniale de Côte d'Ivoire, ces structures avaient pour l'essentiel des dimensions internationales. Les compagnies moyennes comme Amblar, établi à Béréby; Bordes installé à Tabou; Cohen et Frère dont le siège social était en Guinée et qui disposait d'un comptoir à Grand-Bassam; Devès Chaumet et Cie avec un comptoir principal à Bouaké; les Établissements Salagna et Cie de bordeaux, établis à Grand-Lahou, Compagnie réunie de l'Ouest africain (CRAO) disparaissaient de la carte des entreprises commerciales de la colonie de Côte d'Ivoire.

On remarque avec P. Kipré (1985, p. 66) que 6 % des 163 entreprises que comptait entre 1927 et 1936 la colonie étaient déclarées en faillite ou en liquidation judiciaire, et 17 % étaient

purement dissoutes. De 1929 à 1932, le nombre d'entreprises en difficulté augmenta constamment; la plupart d'entre elles 27 sur les 35, de 1929 à 133 étaient des entreprises essentiellement commerciales, le reste était constitué d'entreprises forestières.

Au niveau des entreprises commerciales individuelles, à partir de 1931-32 et jusqu'à la fin de 1935, le nombre de faillites et de «cessations de commerce» s'accrut régulièrement. De 1930 à 1936, on compte de nombreuses radiations de la Chambre de commerce, soit que le commerçant ait déposé son bilan, soit qu'il ait changé son activité. À Bouaké, le nombre total d'électeurs de la Chambre de commerce passa de 38 en 1930 à 25 en 1932; à Daloa, de 24 en 1930 à 13 en 1932 et à 8 en 1933. Pour l'ensemble du territoire, 40 % des radiations de 1933 étaient dues à des faillites, cessations de commerce ou départ. Si l'on excepte Abidjan et Bassam, la proportion passa à 70 % des radiations totales : la plupart de ces sociétés en commandite ou ces «indépendants» s'orientaient vers les sociétés agricoles (plantations) à partir de 1934 (P. Kipré, 1976, p. 133). Si un an avant le déclenchement de la crise, 29 entreprises ayant un capital d'au moins un million de francs et leur siège social hors de la Côte d'Ivoire possédaient des comptoirs ou factoreries secondaires ailleurs qu'à Bassam et Abidjan. On en comptait, en 1935, plus que 11.

2. Les stratégies d'adaptation à la crise économique

La répercussion de la baisse des prix sur les producteurs fut la première action des maisons de commerce pour maintenir leurs profits. Mais elles devaient désormais, face à la gravité de la crise, opter pour d'autres solutions. La diversification économique, la recherche de nouveaux débouchés et de nouveaux partenaires économiques extérieurs étaient en plus du refinancement et la réallocation des ressources financières les principales mesures prises.

2.1. La répercussion de la baisse des prix sur les producteurs

Pour mieux répercuter la baisse des prix sur les producteurs, les commerçants européens s'entendaient parfois au préalable, afin qu'un des leurs achète à bas prix les produits ; ces derniers se retrouvaient ensuite pour partager le tonnage selon les bases convenues. Face aux réactions des populations qui se traduisaient par des grèves qui risquaient de troubler l'ordre public, le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire dénonçait François Dieudonné Reste, le 4 septembre 1931, par une correspondance au président de la Chambre de commerce, cette pratique des agents des compagnies de traite. Il notait que les principales firmes de Côte d'Ivoire «se sont liguées pour vendre selon un barème uniforme les marchandises de vente courante». En outre, il ajoutait que certaines maisons de commerce avaient congédié des employés «indigènes» pour n'avoir pas observé cette règle par inadvertance, c'est-à-dire qu'ils avaient vendu des marchandises aux mésestimés des décisions de l'entente (T R. Bekoin, 2014, p. 114).

Cette entente était doublée d'une répercussion de la baisse des prix sur les producteurs. Au cours du second semestre 1930, les paysans recevaient 700 F de moins par tonne par rapport aux six mois précédents (- 22,2 %). Or, dans le même temps, alors qu'au Havre, la tonne de cacao se vendait 19,1 % moins cher, les compagnies de traite réalisaient un profit supérieur non seulement en taux (26,9 % contre 17,2 %) mais aussi en valeur absolue (916 F/t contre 785 : +17,2 %). Au cours des neuf premiers mois de 1931, les maisons de commerce réussissaient à maintenir ces résultats en écrasant constamment les prix sur les producteurs. Il en résulta une nouvelle hausse du taux de profit qui atteignit 30,8 %. En valeur absolue, les bénéfices, même s'ils avaient reculé (776 F contre 916), restaient encore au niveau de ceux des six premiers mois de 1930 (785 F). (P. Braibant, 1976, p. 261).

Jusqu'à l'automne 1931, on pouvait affirmer que ce terme de « crise » ne s'appliquait guère au négoce du cacao entre la Côte d'Ivoire et la France. Au dernier trimestre 1931, l'état du marché du cacao connu au Havre une forte aggravation. Contrairement à ce qui s'était produit dans les mois précédents, les compagnies de traite étaient désormais dans l'impossibilité de répercuter entièrement la baisse des cours métropolitains sur le prix à la production. En effet, en juin 1931, le cacao valait à Grand-Bassam 1 190 F/t ; or, dans les six mois suivants, le cours du Havre régressa de 1 000 F. Les compagnies de traite ne pouvaient plus abaisser de 1 000 F ou même de 500 F le prix d'achat au producteur. Elles étaient désormais condamnées à réduire leur marge bénéficiaire. À partir du moment où l'administration coloniale, soucieuse de ne pas compromettre définitivement sa politique d'intensification de la production cacaoyère, appliqua de nouveaux allègements des charges commerciales (au total : 180 F dont 100 F dus à la réduction de la taxe de circulation). (P. Braibant, 1976, p. 563).

Les prix ainsi offerts aux paysans répondaient à plusieurs impératifs : ils suivaient le rythme de la production locale et faisaient jouer, au niveau le plus bas, la loi de l'offre et de la demande. Ils enregistraient également les péripéties de la concurrence entre négociants français, d'une part, entre négociants français et étrangers, de l'autre. Enfin, et surtout, ils étaient sensibles aux variations des cours mondiaux qui affectaient les produits au moment de leur revente aux industries utilisatrices. L'idée directrice des maisons de commerce était de répercuter, au maximum, sur l'autochtone une baisse subie en Europe, afin de sauvegarder leurs bénéfices, sans descendre, toutefois, au-dessous d'un minimum susceptible d'assurer les besoins de la consommation (H. D'Almeida-Topor, 1976, p. 539-540). Puisqu'il y avait un seuil en deçà duquel les maisons de commerce ne pouvaient pas descendre, elles devaient chercher d'autres solutions dont l'exploitation judicieuse des avantages tarifaires et la diversification économique.

2.2. L'exploitation des avantages tarifaires, la diversification économique et la recherche de nouveaux débouchés

Le contournement douanier et le jeu sur les avantages tarifaires étaient exploités par les maisons de commerce pour résister à la crise. Certains commerçants du Soudan ou de la Côte d'Ivoire usaient avec habileté de la différence des tarifs douaniers entre la zone libre et la zone conventionnelle. Ils commençaient à importer en Côte d'Ivoire, par le Nord, des marchandises pour lesquelles ils n'avaient payé à Dakar que le droit de 5 % au lieu de 10 % à Bassam. En effet, la taxe sur le chiffre d'affaires était de 2, 5 % au Sénégal; 1,25 % au Soudan contre 3 % en Côte d'Ivoire¹¹. En important par le Sénégal, les bénéfiques qui résultaient de la différence des impositions des marchandises permettaient la concurrence à des prix inférieurs, malgré le transport plus long jusqu'à Ferkessedougou et Bouaké. Les principaux articles ainsi importés étaient les tissus, les pneumatiques, les cigarettes. Cette situation, considérée comme une concurrence déloyale, avait déjà entraîné des réclamations de la Chambre de commerce d'Abidjan. Les commerçants qui importaient par les «ports» de Côte d'Ivoire se trouvant en état d'infériorité manifestaient alors leur hostilité vis-à-vis de leurs concurrents qui exportaient par la capitale de l'AOF (Dakar) via le Soudan.

Mais mieux, l'attention des maisons de commerce portait de plus en plus sur le commerce intra-africain dans le cadre de la diversification économique. Les Européens et surtout les Syriens, après les déboires, avaient réussi à transporter au Soudan par camion la cola, source de bénéfices importants. À ce commerce s'ajoutait naturellement un autre d'importance modérée encore, mais que l'avancement du rail intensifiait. Les statistiques douanières ne donnaient aucun renseignement sur le commerce très important qui se faisait par voie de terre, entre la Côte d'Ivoire et les colonies voisines : Soudan et la Haute-Volta.

11. Archives Nationales du Sénégal (ANS), 2G30/1, Côte d'Ivoire, rapport annuel 1930.

Il est possible cependant grâce aux rapports des commandants de cercle d'en avoir une idée assez approchée du commerce avec le Soudan à travers la traite de la noix de cola. En échange du bétail, la Côte d'Ivoire exportait vers le Soudan de la cola. D'après la taxe de circulation, il était exporté 4 953 tonnes de ce produit par voie maritime et terrestre durant l'année 1930. Par voie maritime notamment par Grand-Bassam, il en avait été expédié 2507 tonnes dont 2545 pour le Sénégal et 41 seulement pour la France. La différence, soit 2 366 tonnes étaient sorties par les frontières terrestres transportées par camion suivant les routes Odienné - Bougouni et Ferkessédougou-Sikasso¹². Le tableau ci-dessous présente l'évolution des exportations de cola.

Années	Voie maritime	Voie terrestre	Total
1927	2462	1752	4.214
1928	2537	2063	4500
1929	2312	2724	5036
1930	2336	2587	4953

Source: ANS, 2G30/1, Rapport économique annuel 1930.

Tabl. 3. Principales maisons de traite épargnées de la faillite économique en 1931

Dans l'ensemble, l'exportation de cola par voie terrestre augmentait. Ce qui traduisait le renouveau du commerce avec le Soudan et le Sénégal. En 1933, Alcide Delmont, ancien ministre, délégué de la Côte d'Ivoire, lors d'une intervention pendant le Conseil de gouvernement de l'Afrique occidentale, faisait remarquer cette importance que prenait l'exportation de colas qui atteignait les 5 000 tonnes¹³.

12. *Ibid.*

13. Côte d'Ivoire, Budget de l'exercice 1934, Rapport présenté en Conseil de gouvernement, par M Reste, gouverneur de la colonie, 9 décembre 1933, Imprimerie du gouverneur, p. 5.

2.3. La recherche de nouveaux partenaires économiques extérieurs

La commercialisation du cacao sur le marché français était très illustrative de la recherche de nouveaux partenaires économiques extérieurs. Alors que précédemment la totalité du cacao produit en Côte d'Ivoire était exportée en France, les États-Unis et l'Angleterre devenaient désormais des partenaires importants pour la commercialisation de la production de la colonie. Le tableau 4 ci-dessous présente la part de ces nouveaux partenaires de la filière cacao.

Pays	France	États-Unis	Angleterre
Valeur en francs	64 750 434	14083246	6474802

Source : ANS, 2G30-1, Rapport économique annuel 1930.

Tabl. 4. Exportations de cacao de la colonie de Côte d'Ivoire en 1930

Sur une exportation totale de cacao de 105 594 124 francs, la France qui absorbait jusqu'alors les 100 % des exportations ne recevait désormais que du cacao pour une valeur de 64 750 434 francs soit 38,67 % en 1930. Ce fait était dû à la pratique désormais courante des acheteurs métropolitains qui refusaient de ristourner aux maisons de commerce exportatrices la moindre part de la demi-détaxe instituée pour protéger le cacao des colonies françaises. Ils ne déclaraient pas en douane à l'importation en France, les cacao (jusque-là en entrepôts hors douane) qu'après les avoir achetés sur le pied de la parité mondiale. En outre, le marché fut très resserré en 1930. Les maisons de commerce voyant les débouchés métropolitains se fermer et n'ayant aucun intérêt à vendre en France, devaient se tourner vers de nouveaux marchés notamment ceux des États-Unis et de l'Angleterre. Ainsi, pour le gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire, Dieudonné François Reste :

La politique suivie par les acheteurs français est regrettable. En définitive, le demi-droit accordé par la Métropole s'est transformé en prime aux chocolatiers qui n'ont pas baissé d'un sou leur produit alors que le prix des éléments constitutifs, sucre et cacao – ce dernier surtout – s'effondraient littéralement¹⁴.

Malgré cette nette volonté de diversification, la France restait le principal partenaire économique de la colonie de Côte d'Ivoire avec 48,60 % des échanges en valeur. Le tableau ci-dessous présente les partenaires économiques.

Pays	Échanges en valeur	Pourcentage
France	122 220 292	48,60 %
Allemagne	39227059	15,62 %
Angleterre	31940991	12,62 %
États-Unis	22506535	8,95 %
Belgique	17709882	7,04 %
Hollande	6 472 540	2,57 %
Gold- Coast	2626138	1,04%

Source : ANS, 2G30-1, Côte d'Ivoire, rapport annuel, 1930.

Tabl. 5. Commerce extérieur de la Côte d'Ivoire en 1930

La principale remarque, c'est que l'Angleterre fut détrônée de sa deuxième place par l'Allemagne. Toutes les autres puissances (Italie, Espagne, Portugal n'y comptaient que pour moins de 1 %).

Par ailleurs, la recherche des marchés et de nouvelles couches de consommateurs amena les entreprises à participer à la foire-exposition d'Abidjan. Leur présence en grand nombre résultait de l'action conjuguée de la Chambre de commerce et de la Chambre d'agriculture et d'industrie de Côte d'Ivoire. Elles avaient présenté aux éventuels visiteurs leur savoir-faire et leurs produits. Au cours de cette exposition, les maisons européennes de commerce ou les exposants individuels savaient faire preuve d'imagination et d'un grand savoir-faire (T. R Békoïn, 2014, p. 30). Mais au-delà

14. ANS, 2G30/1, Côte d'Ivoire, rapport annuel 1930.

de ces initiatives, les maisons de commerce savaient bien que l'un des points cruciaux demeurait la question du financement ; d'où, leur implication dans la gestion de la crise bancaire 1930-1931.

2.4. Les actions des maisons de commerce pour la relance de la BFA

La chute des cours des matières premières entraîna par contrecoup la chute des taux de frets. Les compagnies maritimes «étrangères» pratiquaient des prix de dumping. Le monopole du pavillon depuis longtemps oublié fut à nouveau réclamé par les armateurs qui obtinrent satisfaction en vertu du décret du 30 juin 1930 (A. Vitaux ; A. Douleuroux, 1989 p. 176). Quelques mois plus tard, les maisons de commerce qui redoutaient une crise bancaire dont les effets pouvaient contrarier gravement leurs activités s'impliquaient activement pour le redressement économique de la BFA. Elles exploitaient alors une correspondance du gouverneur de la colonie par intérim, Jean Paul Boutonnet pour faire rembourser les déposants de la BFA. Cette banque, qui subissait les affres de la crise, a dû fermer ses guichets faute de liquidité. Mais pour les maisons de commerce, la déclaration du lieutenant-gouverneur par intérim appelant les opérateurs économiques et les populations à faire confiance à la BFA engageait la responsabilité de l'administration. Pour mettre un terme à la polémique entre les administrations et les maisons de traite, le ministre des Colonies, Paul Reynaud, demanda de façon expresse, le 11 septembre 1931, aux gouverneurs de l'AOF, Jules Brévié, de l'Afrique-Équatoriale française, Raphaël Valentin Marius Antoneti, aux commissaires du Togo et du Cameroun de procéder à l'aide des avances de la BAO au rachat des dépôts de la BFA.

En AOF, le gouvernement général apporta son aide à la Banque sinistrée en s'appuyant sur les caisses de réserve des colonies qui assuraient à la BFA une participation de

25 millions, dont 8 millions pour la seule Côte d'Ivoire¹⁵. Cette mesure apparaissait comme une mesure exceptionnelle étant donné que pour l'administration, l'orthodoxie financière était de rigueur en temps de crise. L'utilisation des fonds publics à bon escient, l'équilibre budgétaire et l'accroissement des recettes de l'État devaient être de rigueur¹⁶. Ainsi, en Côte d'Ivoire, la BAO consacra en 1931, une somme de 2 420 073 francs au rachat des créances et au remboursement des clients de la BFA. Ce remboursement fut l'un des plus importants de l'AOF au regard des sommes consacrées aux autres colonies. En effet, le Sénégal recevait 2 284 581 francs, la circonscription de Dakar recevait 2 019 221 francs, la Guinée, 1 685 018 francs, le Soudan 507 696 francs et le Dahomey 1394 159 francs¹⁷. La question de leur propre refinancement fut au cœur de la stratégie de relance des entreprises commerciales.

2.5. Refinancement, apurement financier et réduction des frais généraux

Tout comme lors de la crise de 1912, les maisons européennes de commerce avaient adopté des mesures classiques. Celles-ci passaient par la réduction de leurs frais généraux, la suppression d'un grand nombre de factoreries et le remplacement de la plupart de leurs employés européens par des boutiquiers africains. Dans le cadre de cette «politique de repli de survie», huit grandes entreprises commerciales avaient ou bien limité à Grand-Bassam et Abidjan le champ d'activité de leurs agents, ou bien, comme les établissements Vezia, se repliait sur le Sénégal. Le

15. ANCI, 1QQ239, Le ministre des colonies à messieurs les gouverneurs généraux de l'Afrique occidentale, de l'Afrique équatoriale française et les commissaires de la république du Togo et du Cameroun, Paris le 11 septembre 1931.

16. *Ibid.*

17. ANCI, 1QQ239, Le gouverneur général de l'Afrique occidentale Française à Messieurs les Lieutenants gouverneurs du Groupe et à monsieur l'administrateur de la circonscription de Dakar, Dakar le 20 septembre 1931.

tableau ci-dessous montre l'évolution des comptoirs et factoreries secondaires de quelques grandes maisons de commerce.

	1914	1929	1930	1933
CFAO	6*	25*	17	12
SCOA	7*	24*	22	16
CFCI			9	6

Sources : (P. Braibant, 1976, p. 557-558 ;* P. Kipré, 1976, p. 133).

Tabl. 6. Évolution des comptoirs et factoreries secondaires de la CFAO, de la SCOA et de la CFCI entre 1914 et 1933

Presque toutes les maisons de commerce avaient réduit le nombre de comptoirs ouverts avant 1930 dans l'arrière-pays. Ainsi pour la SCOA, le nombre des factoreries secondaires passait de 22 en 1930 à 16 en 1933, pour la CFAO, de 17 à 12 et, pour la CFCI, de 9 à 6 pour la même période (P. Kipré, 1976, p. 133) La SCOA et la CFAO possédaient respectivement, en Côte d'Ivoire, 7 et 6 comptoirs en 1914; 24 et 25 en 1929. (P. Braibant, 1976, p. 557-558)

Pour résister et éviter la faillite, les dirigeants de Peyrissac employaient donc des mesures classiques. À partir de 1929-30, ils mettaient en place une politique d'autofinancement et abandonnaient des comptoirs non rentables. La crise s'accroissant, en 1933, pour un apurement financier, ils ramenaient le capital de 50 à 25 millions. Depuis 1929, ils avaient arrêté toute distribution de dividendes aux actionnaires et entrepris de liquider une partie de leurs participations. En même temps, pour éviter toute perte, ils tentaient de garder un volume de marchandises égal à la demande reçue. Ces mesures se révélant insuffisantes, ils firent, comme leurs concurrents, appel à l'État, en réclamant des mesures de protection (R. Robin, 1976, p. 551).

Dans la perspective d'apurement financier, certaines maisons étaient contraintes de réduire leurs fonds propres. En 1932, la SCOA diminua ainsi son capital social de 157 à 68 millions de francs et les Établissements Peyrissac de 50 à 25 millions

de francs. À l'inverse, la CFAO résista mieux. Ses bénéfices diminuaient bien de 60 % entre 1930 et 1931, mais un mode de gestion prudent lui permettait de constituer d'importantes réserves. Pendant que la plupart des autres entreprises s'endettaient, elle resta bénéficiaire. Ce fut même l'une des rares maisons à continuer à verser des dividendes à ses actionnaires pendant toute la durée de la dépression. (X. Daumalin, 2008, p. 291). Toutes ces mesures s'avérant insuffisantes, l'aide de l'État colonial fut sollicitée.

Conclusion

Dans le système capitaliste et impérialiste qui se dessine en Côte d'Ivoire au XXe siècle, la crise économique des années 1930 contribua au maillage des maisons européennes de commerce. La crise s'était traduite, pour elles, par la mévente des produits, par les difficultés d'accès aux crédits de campagne et à la baisse des prix des produits agricoles. La survie ou le déclin de celles-ci face à la conjoncture économique défavorable, dépendaient des actions qu'elles initiaient, des stratégies qu'elles opposaient à la crise. Il fallait, pour elles, aller au-delà des mesures classiques qui consistaient à réduire le nombre de factoreries et les frais généraux. Elles devaient, en outre, se transformer, innover et s'adapter à la situation économique. À cet effet, certaines sociétés commerciales, avaient su user de leurs réseaux financiers, de leur force organisationnelle et commerciale pour promouvoir et défendre leurs intérêts. Puisqu'en face des producteurs locaux, il y avait un seuil de prix en deçà duquel les maisons de commerce ne pouvaient pas descendre, la répercussion des prix sur les producteurs n'était plus une solution viable et rationnelle; l'administration coloniale y était d'ailleurs vivement opposée. Les maisons européennes de commerce devaient alors chercher d'autres issues. Le relèvement pour certaines d'entre elles passait alors par la diversification des partenaires commerciaux et des produits de traite. Mais bien plus, le refinancement, la restructuration et la réallocation des ressources financières

contribuaient énormément à leur maintien en activité et leur survie à la crise de 1930-1936.

Sources et bibliographie

Sources d'archives

Archives nationales de Côte d'Ivoire (ANCI)

ANCI, 1QQ33, Chambre de commerce, nomenclature des maisons de commerce et d'industrie, 1931.

ANCI, 1QQ41, Rapport sur la situation de la Banque de l'Afrique Occidentale Française, succursale de Grand-Bassam, vérification du 28 mai 1907.

ANCI, 1QQ41 (1), Rapport du censeur administratif de la Banque de l'Afrique Occidentale Française, succursale de Grand-Bassam, mois de décembre 1907.

ANCI.1QQ41 (1), Rapport du censeur administratif sur la situation de la Banque de l'Afrique Occidentale Française, succursale de Grand-Bassam vérification du 10 août 1909.

ANCI, 1QQ 239, Radiogramme no 169 G du lieutenant-Gouverneur de Côte d'Ivoire au Gouverneur-général de l'Afrique occidentale française à Dakar, Bingerville le 9 août 1931.

ANCI, 1QQ239, Le ministre des colonies à messieurs les gouverneurs généraux de l'Afrique occidentale, de l'Afrique équatoriale française et les commissaires de la république du Togo et du Cameroun, Paris le 11 septembre 1931.

ANCI, 1QQ239, Le gouverneur général de l'Afrique occidentale Française à Messieurs les Lieutenants gouverneurs du Groupe et à monsieur l'administrateur de la circonscription de Dakar, Dakar le 20 septembre 1931.

ANCI, 1QQ 239, Le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire à monsieur le gouverneur général de l'Afrique occidentale A.S des renseignements demandés sur la circulaire no 488 AE du 21 novembre 1930 sur la BFA, Bingerville le 31 octobre 1931.

ANCI, 1QQ 239, le lieutenant -gouverneur par intérim de la Côte d'Ivoire à tous cercles, Bingerville le 21 novembre 1931.

Archives nationales du Sénégal (ANS)

ANS, 2G30-1, Côte d'Ivoire, rapport annuel 1930.

ANS, 2G33-29, Côte d'Ivoire, notice économique premier trimestre 1913, Bingerville le 20 juin 1933.

Sources imprimées

Côte d'Ivoire, 1934, Budget de l'exercice 1934, Rapport présenté en conseil de gouvernement par M. Reste, gouverneur de la colonie, 9 décembre 1933, Imprimerie du Gouverneur, 1934.

Côte d'Ivoire, 1934, Budget de l'exercice 1934, Rapport présenté en conseil de gouvernement par M. Reste, gouverneur de la colonie, 9 décembre 1933, Imprimerie du gouverneur.

Références bibliographiques

BEKOIN Tanoh Raphaël, 2014, «Les expositions coloniales en Côte d'Ivoire : le cas de la première exposition-foire d'Abidjan du 21 au 28 janvier 1934», *Revue ivoirienne d'histoire*, 24, p. 20-40.

BEKOIN Tanoh Raphaël, 2018, *La chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire. Pouvoir économique et instrument politique*, Paris, L'Harmattan.

BRAIBANT Patrick, 1976, «L'Administration coloniale et le profit commercial en Côte d'Ivoire pendant la crise de 1930», *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 63, 232-233, L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938) p. 555-574.

D'ALMEIDA-TOPOR Hélène, 1976, «Crise commerciale et crise du colonial en Afrique noire», *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 63, 232-233, L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938), p. 538-543.

DAUMALIN Xavier, 2001, « Récessions et attitudes coloniales : l'exemple des maisons de négoce marseillaises dans l'Ouest africain », in BONIN Hubert, CAHEN Michel (s.d), *Négoce blanc en Afrique noire. L'évolution du commerce à longue distance en*

Afrique noire du 18^e au 20^e siècles, Actes du colloque du Centre d'étude d'Afrique Noire (Institut d'Études Politiques de Bordeaux), 23-25 septembre 1999, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, p. 187-200.

DAUMALIN Xavier, 2008, «Le patronat marseillais face à la politique de la préférence impériale (1931-1939)», in BONIN Hubert, HODEIR Catherine, KLEIN Jean- François (s.d), *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, p. 287-306.

GBODJE Sékré Alphonse, 2007, «La crise de 1929 et la politique de redressement économique du gouverneur Reste dans les centres urbains de Côte d'Ivoire : le cas de Bouaké (1930 - 1935)», *Revue Ivoirienne d'Histoire*, 10, p. 74-99.

KEÏTA Mohamed, 2019, «Le gouverneur reste et le développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire : 1930-1939», *Revue d'histoire et d'archéologie africain*, GODO GODO, n° 33, p. 7-16.

KIPRE Pierre, 1976, «La crise économique dans les centres urbains en Côte d'Ivoire, 1930-1935», *Cahiers d'études africaines*, 16, 61-62, Histoire africaine : constatations, contestations, p. 119-146.

PEHAUT Yves, 2001, «Les maisons de négoce bordelaises face aux mutations du négoce dans les années 1920/1960 (notamment à travers le cas de Maurel & From)», *Négoce blanc en Afrique noire. L'évolution du commerce à longue distance en Afrique noire du 18^e au 20^e siècles. Actes du colloque du Centre d'étude d'Afrique Noire (Institut d'Études Politiques de Bordeaux), 23-25 septembre 1999*, Paris : Société française d'histoire d'outre-mer, p. 171-185.

ROBIN Régis, 1976, «La Grande Dépression vue et vécue par une société d'import-export en A.O.F. Peyrissac. (1924-1939)», *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 63, 232-233. L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938), p. 544-554.

SEKA Jean-Baptiste, 2016, «Les stratégies de développement du commerce français en Côte d'Ivoire de 1843 à 1908», *SIFOE*,

Revue d'Histoire, d'Arts et d'Archéologie de l'Université de Bouaké - Côte d'Ivoire, 6, p. 199-213.

SEKA Jean-Baptiste, 2018, «La gouvernance des crises économiques en Côte d'Ivoire. Cas de la crise commerciale de 1927-1937», *Cahiers d'études africaines*, 229, p. 209 - 229.

SURET-CANALE Jean, 1964, *Afrique noire occidentale et centrale. L'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, éditions sociales.

VITAUX Alain, DOULOUROU André, 1989, *Histoire des douanes ivoiriennes, premier centenaire, 1889-1989*, Abidjan, Imprimerie de l'IPNETP.